

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SIENNA MEGATENDANCES (FCP20200030)

Part I (FR0013477205) Part ES Part IC

Fonds d'Investissement Alternatif (FIA)

soumis au droit français géré par SIENNA GESTION

Objectifs et politique d'investissement

Description des Objectifs et de la politique d'investissement :

SIENNA MEGATENDANCES est un fonds multi-actifs (actions, obligations, monétaires). Le Fonds gère de façon discrétionnaire des actifs financiers français et étrangers (valeurs mobilières et instruments financiers à terme).

Le Fonds a pour objectif de gestion d'obtenir, sur sa durée minimum de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indicateur de référence composé comme suit :

- **75 % MSCI World converti en euro** (dividendes nets réinvestis), indice constitué de valeurs cotées dans le monde entier (code : MSDEWIN Index). Informations disponibles sur le site www.msci.com
- **25 % Bloomberg Euro Aggregate Total return** (coupons nets réinvestis), indice représentatif de la performance des obligations des Etats de la zone euro (code : LBEATREU Index). Informations disponibles sur le site <https://www.bloomberg.com>

La gestion du Fonds n'étant pas indiciaire, sa performance pourra s'éloigner de l'indicateur de référence qui n'est fourni qu'à titre d'indicateur de comparaison.

Caractéristiques essentielles du FIGV :

La gestion du Fonds est discrétionnaire, flexible et multi classes d'actifs : l'allocation entre les marchés actions, obligations, monétaires, marchés d'instruments dérivés (sans recherche de surexposition) est laissée à l'appréciation du gérant. Pour ses décisions d'investissement, le gérant s'appuie notamment sur le comité d'allocation qui se réunit mensuellement avec l'ensemble des équipes de gestion taux, actions et multi-gestion. Chaque semaine, l'équipe de multi-gestion définit la stratégie de gestion à venir et met à jour ses vues afin de saisir les opportunités de marché.

La stratégie d'investissement consiste à :

- Identifier les thèmes s'inscrivant au sein des mégatendances c'est-à-dire des changements durables dans l'économie mondiale qui structureront l'économie de demain. Les 3 mégatendances identifiées sont les évolutions démographiques, les évolutions climatiques et la révolution numérique.
- Analyser l'environnement économique et financier pour fixer les niveaux d'exposition aux actifs actions, obligataires et monétaires.
- Sélectionner les OPC les plus pertinents sur chacun de ces marchés et des thèmes,
- Construire le portefeuille en cohérence avec l'objectif de gestion.

Analyse Macro-économique : L'équipe de gestion étudie les évolutions des principaux indicateurs macro-économiques. Une attention particulière est portée sur 4 dimensions (la politique des banques centrales, la dynamique économique et des profits, la valorisation et le comportement des investisseurs (sentiment de marché, flux...). En fonction de l'actualité, de la période, des indicateurs revêtiront plus d'importance que d'autres. Il appartient à l'équipe de gestion de sélectionner les critères qui seront déterminants pour le choix de la stratégie de gestion. L'étude macro-économique conditionne les choix stratégiques des gérants en termes d'horizon de placement, d'exposition aux actions et devises, et de sensibilité aux obligations.

Sélection des supports d'investissement : La stratégie est basée sur l'investissement discrétionnaire au travers de parts ou actions d'OPCVM, de FIA, de fonds d'investissement étranger et/ou de contrats financiers. Le Fonds est majoritairement composé d'OPC et de trackers. Ces OPC et trackers sont sélectionnés après analyse de la qualité et de la performance de leur gestion et de la solidité de la structure qui les gère.

Construction de portefeuille : Le portefeuille est composé de 2 sous-portefeuilles :

- Un sous-portefeuille investi et exposé (en incluant les instruments financiers à terme) entre 55% et 100% de l'actif net en OPC actions ciblant les thématiques identifiées comme tirant profit des mégatendances mondiales ;
- Un sous-portefeuille investi dans la limite de 45% de l'actif net en OPC obligataires (dont des OPC investis dans des obligations vertes) et/ou monétaires. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le Fonds est géré est comprise entre 0 et 5.

SIENNA MEGATENDANCES est composé comme suit :

Parts ou actions d'OPC Actions * : Le Fonds pourra être investi entre 55 % et 100 % de son actif net en OPC actions (dont OPC indiciels) de la zone Euro et/ou en dehors de la zone Euro (y compris les pays émergents dans la limite de 25 % de son actif net). Le Fonds pourra, au travers de ces OPC, être investi en actions de toutes capitalisations.

Parts ou actions d'OPC Obligataires* et/ou monétaires * : Le Fonds pourra être investi jusqu'à 45 % de son actif net en OPC obligataires et/ou monétaires (dont OPC indiciels) de la zone Euro et/ou en dehors de la zone Euro (y compris les pays émergents dans la limite de 25 % de son actif net).

Parts ou actions d'OPC multi-actifs * : Le Fonds pourra être investi en OPC multi-actifs (dont OPC indiciels) dans la limite de 100 % de son actif net.

Titres de créance : Le Fonds pourra détenir, dans la limite de 20 % de son actif net, des titres de créance (BMTN et/ou EMTN) d'émetteurs privés. Les titres de créance et/ou les émetteurs dans lesquels le Fonds investit bénéficient d'une notation de crédit « Investment grade » ou font l'objet d'une notation interne équivalente par la société de gestion. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des agences de notations de crédit émises par les agences de notation. Elle procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission.

Autres valeurs : Le Fonds pourra détenir des valeurs visées à l'article R. 214-32-19 du Code monétaire et financier, dans la limite de 10 % de son actif net.

Liquidités, dans la limite de 10 % de l'actif net.

Instruments financiers à terme (ou contrats financiers) : Le Fonds peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés et de gré à gré via des instruments financiers à terme, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques de taux, d'actions et de change dans les limites de la fourchette de sensibilité autorisée. L'engagement lié à l'utilisation de ces instruments ne peut dépasser 100 % de l'actif net. Le Fonds n'a pas recours aux TRS (Total Return Swaps).

Autres opérations : Afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie et les revenus perçus par le Fonds, le gérant peut avoir recours aux dépôts et aux emprunts d'espèces.

* Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans.

Recommandation : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports avant la durée de placement recommandée de 5 ans.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachats : la valeur liquidative est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du Fonds par le nombre de parts émises sur la base des cours de clôture de chaque jour de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail ou jour de fermeture de la bourse de Paris.

Les souscriptions et les rachats sont effectués à cours inconnu et sont centralisés le jour de valeur liquidative (J) avant 15h00. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative (J) publiée à 19h45 en J+1 ouvré. Les règlements afférents à ces ordres interviennent à J+2 ouvrés.

Profil de risque et rendement



> La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

La catégorie précitée a été déterminée à partir de l'amplitude des variations de la valeur liquidative constatée sur cinq années.

> Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds. La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Le niveau de risque de ce Fonds reflète principalement le risque et le niveau de volatilité des marchés sur lesquels il est investi.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de ce FIVG y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements ».

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3.00 % maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de SIENNA GESTION, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par ce FIVG sur une année	
Frais courants	1.72 %(*)
Frais prélevés par ce FIVG dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	La commission de surperformance représentera 20 % de la différence entre la performance de l'Actif net du Fonds et celle de son indice de référence 75 % MSCI World (dividendes nets réinvestis) + 25 % Bloomberg Euro Aggregate Total return (coupons nets réinvestis). (**)

(*) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Part « I » : Tous souscripteurs.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » des statuts de ce Fonds disponible sur le site internet www.sienna-gestion.com.

(**) La commission de surperformance sera applicable pour la première fois au titre de la période qui débutera à la date de création du fonds, soit le 15/06/2020 et qui se terminera le 31/12/2021.

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance de l'Actif net du Fonds et celle de son Indicateur de Référence ci-contre appréciées sur une Période de Référence d'une durée d'un an minimum, adossée à l'exercice du Fonds clôturant le dernier jour de bourse du mois de décembre.

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2022, toute sous-performance de l'Actif net du Fonds par rapport à son Indicateur de Référence constatée à la date de clôture d'un exercice devra être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A ce titre, la Période de Référence pourra être prolongée dans la limite de 5 ans.

Les commissions de surperformance sont payées à la date de clôture de l'exercice du Fonds.

AVERTISSEMENT : une commission de surperformance pourra être payée dès lors que la performance de l'Actif net du Fonds sera supérieure à celle de son Indicateur de Référence même en cas de performances négatives.

Performances passées

Le Fonds ayant été créé le 15/06/2020 ne peut afficher de performances sur une période inférieure à une année civile.

AVERTISSEMENT : Le diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les performances sont affichées nettes des frais courants.

Devise : Euro.

Date de création du fonds : 15/06/2020

Informations pratiques

> **Dépositaire** : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

> **Commissaire aux comptes** : KPMG AUDIT

> **Forme juridique** : Fonds d'investissement à vocation générale (FIVG)

> **Prospectus / rapport annuel / document semestriel / valeur liquidative / Information sur chaque catégorie de part** :

disponibles sur demande auprès de SIENNA GESTION - Service Reporting - 18 rue de Courcelles 75008 Paris ou à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com.

> **Fiscalité** : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.

La législation fiscale du pays d'origine du Fonds pourrait avoir une incidence sur l'imposition individuelle de l'investisseur.

Le Fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique (*US Persons*).

La responsabilité de SIENNA GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes des statuts du Fonds.

Ce FIVG est agréé et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

SIENNA GESTION est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **01-09-2022**.